

**REGLES PARTICULIERES**  
**REGLEMENT SPORTIF DU KYMCO QUAD TROPHY (KQT) 2008**

**ARTICLE 1 - DEFINITION**

La FFM en relation avec KYMCO LUX SA, importateur de la marque KYMCO et propriétaire du Kymco Quad Trophy, organise en 2008 la 5<sup>ème</sup> édition de la coupe de marque intitulée **KYMCO QUAD TROPHY (KQT)**, suivant la formule : **1 pilote/ 1 machine, à l'exception des épreuves d'endurance de 4 heures et 10h heures, 1 machine / 2 pilotes.**

Le KQT se déroule sur 8 épreuves. Le calendrier figure à l'article 5 du présent règlement.

Le règlement du KQT est issu des règlements sportifs des cycles d'épreuves dans lequel le KQT évolue. La FFM se réserve le droit d'adapter ces règlements, donc celui du KQT en fonction de l'évolution des disciplines.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est censée connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être ni contraire ni complémentaire au présent règlement.

Tout changement ou modification décidé par la FFM devra être porté à la connaissance des concurrents par voie d'affichage lors des épreuves.

**ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS & QUAD ADMIS**

**Les pilotes doivent avoir 16 ans révolus.**

**Pour tous les nouveaux licenciés à l'année FFM 2008, donc les participants ayant pris leur 1<sup>ère</sup> licence FFM après le 01/09/2007, le CASM est obligatoire, sauf pour les licences de type « une manifestation ».**

**Sont admis les pilotes titulaires d'une licence nationale compétition A (NCA), ou nationale compétition B (NCB) délivrée par la FFM pour la saison 2008, ou encore d'une licence « une manifestation » délivrée sur le site même de l'épreuve lors du contrôle administratif. Les pilotes étrangers licenciés FFM devront répondre aux modalités de l'article 2.2.2.13 du code sportif national.**

**Conformément aux règles sportives FFM, seuls les pilotes titulaires d'une licence NCA seront classés au titre du classement final, et auront donc accès aux primes d'arrivée.**

Les pilotes ayant déjà participé à un championnat de France ou à un Trophée de France Quad (toute spécialité confondue, hors KQT) et ayant figuré au titre du classement final dans les 5 premiers, ne peuvent participer au KQT.

**Seuls les modèles de la marque KYMCO précisés ci-après sont admis à participer au KQT : MAXXER 300, MAXXER 250, KXR 250 (ou tout autre véhicule de la même marque de même type/variante/version, avec éventuellement une autre désignation commerciale).**

**Les pilotes s'engagent à porter les couleurs des partenaires du Kymco Quad Trophy. KYMCO LUX SA fournira à cet effet un plan de stickage des quads et autres impératifs en annexe au présent règlement.**

**Le KQT 2008 comporte une unique catégorie qui donnera lieu à un classement unique.**



KYMCO LUX SA se réserve le droit de faire rouler dans le cadre du KQT, d'autres type de machine pour des invités mais hors classement.

Pour les épreuves d'endurance de 1h45 (6 épreuves, voir article 5 calendrier), la formule est la suivante : 1 pilote pour 1 machine.

Pour les épreuves d'endurance (2 épreuves, une de 4h et une de 10h en 3 manches distinctes) voir article 5 calendrier), la formule est la suivante : 2 pilotes obligatoirement pour 1 machine.

### ARTICLE 3 - CATEGORIE

Le KQT comporte une seule et unique catégorie, donnant lieu à un unique classement.

### ARTICLE 4 - FORMULE

Le KQT 2008 se disputera au cours des épreuves inscrites au calendrier. A l'issu de chaque épreuve les pilotes disposant d'une licence NCA marqueront des points en fonction de leur classement final de l'épreuve selon les modalités décrites dans l'article 11 du présent règlement.

Les participants sont qualifiés d'office sur les différentes épreuves dans la mesure où ils remplissent les conditions d'engagement décrites à l'article 6 du présent règlement.

A l'issu de chaque épreuve le classement provisoire sera établi. A la suite de la dernière épreuve le classement final du KQT sera validé.

### ARTICLE 5 – CALENDRIER

<u>DATE</u>	<u>LIEU</u>	<u>CLUB FFM</u>	<u>TYPE D'EPREUVE</u>
29/03 sam	RUFFIAC (47)	MC ANTAGNAC	CF ENDURANCE TT QUAD
12-13/04	FLOYON (59)	MC FLOYON	ENDURANCE TT 10H DUO
26-27/04	BAJA IRATY QUAD 500 (64)	SOULE QUAD PASSION	BAJA SOLO 2H
01/06 dim	MACON/SANCE (71)	ASS MACON	ENDURANCE TT 4H DUO
31/08 dim	PAYS MELLOIS (79)	AM Moto Verte du Mellois	CF ENDURANCE TT QUAD
06/09 sam	ERIZE LA PETITE (55)	MAZEL MOTO CLUB	CF ENDURANCE TT QUAD
19/10 sam	LA BEGUDE GOULT (84)	MC GOULT	ENDURANCE TT QUAD
01/11 sam	BOURGUIGNONS (10)	Domaine de Foolz	CF ENDURANCE TT QUAD (finale)

Le jour de la course est spécifié, sachant que les contrôles techniques et administratifs se déroulent :

- \_ le samedi matin pour une épreuve indiquée au samedi
- \_ le samedi après midi pour une épreuve indiquée au dimanche
- \_ le samedi matin pour les épreuves indiquées sur les 2 jours soit l'endurance de 10H et la Baja.

Les horaires particuliers de chaque épreuve seront communiqués dès réception par la FFM aux participants, et au plus tard sept jours ouvrés avant l'épreuve.

Remarques quant au format particulier de certaines épreuves ;

- \_ **BAJA** : pour la 2ème édition, le KQT participe à l'IRATY QUAD 500. Vous effectuerez 2 tours complets (la boucle fait environ 60 km, entièrement en circuit fermé) du parcours au cœur de la forêt d'Iraty, ce qui correspond environ à 2h de course. Vous avez la possibilité de vous engager à la totalité de l'enduro (7 tours, soit 500 km, avec une possibilité en équipage), voir article 6.
- \_ **Endurance de 10H** : répartis en 3 manche d'une durée de 3h, 3h et 4h.



## **ARTICLE 6 – DEMANDES D'ENGAGEMENT**

**KYMCO LUX SA en accord avec la FFM, retiendra en priorité les pilotes s'engageant pour le plus grand nombre d'épreuves, puis en second critère, les pilotes ayant transmis leur engagement complet en bonne et due forme dans les délais les plus courts.**

**Le nombre maximum de machines est limité à 50 par épreuve.**

**Les concurrents devront envoyer leur demande d'engagement accompagnée du montant des droits d'engagement soit 40 € par épreuve et par pilote (quelque soit l'épreuve) et complété par le forfait de location transpondeur (8 € par épreuve), soit 48 € par épreuve et par pilote.**

**Le montant des engagements doit être adressé directement à KYMCO LUX SA à l'attention de Christine Koenigs- BP 60533 - 57109 THIONVILLE CEDEX. KYMCO LUX SA en relation avec la FFM veillera à la conformité des engagements.**

**Par ailleurs, au-delà du KQT, si vous souhaitez rouler d'avantage, vous avez les possibilités suivantes :**

- **BAJA IRATY QUAD 500** : vous avez la possibilité de vous engager pour la totalité des 500 km, pour un montant de 200 € par pilote (tarif préférentiel pilote KQT, le montant par pilote étant de 350 €), vous pouvez également réserver un forfait repas comprenant les repas du samedi midi et soir, le petit déjeuner du dimanche matin pour 50€. Pour l'hébergement, merci de vous rapprocher de l'organisateur de la manifestation pour éventuellement réserver un chalet.
- **Epreuves Endurance TT Quad solo, hors Championnat de France ou en Championnat de France** : vous avez la possibilité de participer à l'épreuve en elle-même, sans changement de licence, mais vous devrez passer aux contrôles administratifs et techniques de l'épreuve et vous acquitter du droit d'engagement.

A titre d'information, concernant la gestion des transpondeurs, afin de pouvoir les récupérer au contrôle administratif, un chèque de caution sera demandé à chaque participant d'un montant de 200 € à l'ordre de la FFM, ceci à chaque épreuve. Les transpondeurs seront récupérés au contrôle administratif et devront être restitués ½ heure après la fin de la dernière course. En cas de non restitution du transpondeur en fin d'épreuve ou en cas de restitution d'un appareil endommagé, le chèque de caution sera encaissé par la FFM.

Par ailleurs, vous devrez vous équiper d'un support de transpondeur pour fixer l'objet à votre quad. Ils sont disponibles à l'achat auprès du chronométrage FFM pour un montant de 8 € TTC.

KYMCO LUX SA transmettra à la FFM 2 semaines avant chaque épreuve la liste des engagés. La FFM transmettra en retour la confirmation de ces inscrits ainsi que le règlement particulier de chaque épreuve incluant les horaires spécifiques au KQT.

La FFM transmettra ensuite à chaque club organisateur le règlement correspondant aux droits d'engagement sur la base des pilotes ayant effectivement participé à la manifestation.

Toute demande non conforme à ce qui précède, ne sera pas prise en considération.

Il ne sera procédé à aucun remboursement des droits d'engagement en cas de non participation à une ou plusieurs épreuves.

Les clubs accueillant le KQT dans le cadre de leur épreuve sont titulaires d'une autorisation préfectorale et d'une assurance conforme au code sportif pour ce genre de manifestation, et intègrent le KQT au sein de leur manifestation.

## ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués à l'année de 4 à 50, dans l'ordre d'arrivée des confirmations d'engagement de la première épreuve, puis au fur et à mesure des épreuves pour les pilotes ne participant pas à la 1<sup>ère</sup> épreuve, ou à une épreuve unique. Les numéros 1 à 3 sont réservés aux 3 premiers du classement final « scratch » de la saison 2007.

### TRES IMPORTANT

Pour toutes les épreuves du KQT 2008, les pilotes devront se procurer et présenter des fonds de plaque conformes aux spécificités suivantes, avec un sticker de couleur noir correspondant au numéro qui leur aura été attribué, sur fond jaune.

- Dimension de la plaque avant : L = 25 cm - H = 35 cm
- Dimension de la plaque arrière : L = 23 cm - H = 28 cm
- Dimensions des chiffres : H = 12 cm de haut minimum

## ARTICLE 8 – MACHINE

Sont admis les quads de la marque KYMCO modèles MAXXER 300, MAXXER 250 et KXR 250cc ou tout autre véhicule de la même marque de même type/variante/version, avec éventuellement une autre désignation commerciale, préparés pour la compétition, qui devront disposer des équipements suivants, avec les possibilités de modifications et restrictions figurant ci-dessous, et répondre aux normes générales FFM concernant les quads.

- Le pot d'échappement compétition (DOMA Racing, IXIL ou IXIL KQT), voir normes ci-après. La dépose de la chicane démontable est autorisée sur les modèles en étant équipés, si le bruit ne dépasse pas 96db à 11 m/s. Pour information la mesure se fait à l'aide d'un sonomètre situé à 50 cm de la sortie d'échappement à un angle de 45 degrés.
- Pour les pots IXIL usagés, il est demandé de procéder au renouvellement de la cartouche en laine de verre.
- Les amortisseurs doivent rester d'origine, la seule modification possible concerne le changement de l'origine par des amortisseurs PAIOLI, à l'avant comme à l'arrière, sur les différents modèles de quads autorisés à participer au KQT (**pour les références et les tarifs, consulter l'information pilote et votre concessionnaire**).
- Le pignon de sortie de boîte devra être protégé par le carter plastique d'origine à l'exclusion de tout autre moyen. La couronne arrière peut être munie de flasques guide chaîne.
- Seuls les changements de gicleurs et d'aiguilles de carburateur sont autorisés pour les réglages carburation. La boîte à air doit être conservée, par contre le diamètre d'entrée sur le couvercle supérieur peut être modifié.
- Seuls la modification de poids des galets est autorisée (impératif de conserver au nombre de 6).
- La possibilité d'enlèvement de la commande de starter, de son axe ainsi que de son papillon, ce dernier obturant à près de 20% de l'entrée d'un carburateur déjà, pour des raisons d'homologation, sous dimensionnée.
- Obligation du kit de protection comprenant 1 paire de nerf bars, bumper avant, bumper arrière, chaussettes amortisseurs.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1 300 mm.
- La dépose des clignotants, des rétroviseurs, du porte paquets arrière et du phare est obligatoire.
- **Attention, spécifiquement pour l'épreuve d'endurance de 10h et pour la BAJA 500, en particulier pour la partie nocturne, les phares doivent être conservés.**
- Le remplacement du guidon par un modèle adaptable est toléré à la condition qu'il corresponde aux normes de sécurité (voir ci-après).
- Sur le système de freinage, seules les conduites de frein peuvent être remplacées par des durites type aviation à l'exclusion de tout autre dispositif, les plaquettes de frein sont libres ; le couplage des 4 pistons sur l'étrier arrière est autorisé.
- Tous dispositifs électroniques, ainsi que leur branchement (CDI et contrôleur d'inverseur) devront être strictement d'origine.
- La commande de gaz peut être soit à gâchette (origine) soit à poignée tournante.

TOUTE AUTRE MODIFICATION SERA EXCLUE.

Par ailleurs les modifications doivent répondre aux impératifs suivants :

- Les pneus cloutés, chaînés ou à godets sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder douze pouces de diamètre.
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
- Le niveau sonore de l'échappement ne doit pas être supérieur à 94 décibels à 11 m/s, avec une tolérance de 2 db par temps de pluie ou humide.
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrières par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum 15mm.
- Un tube de protection (ou nerf-bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf-bar et destinés à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être en plastique souple et perpendiculaire à l'axe de la piste . Rappel des dimensions de plaque voir article 7 du présent règlement.

Ces différents points font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non conformité à l'issue de la 2<sup>ème</sup> présentation (2 passages maximum autorisés), le pilote se verra refusé l'accès aux essais, donc au départ.

#### ARTICLE 9 – EQUIPEMENT PILOTE

Les pilotes devront être équipés conformément au règlement des disciplines FFM Tout Terrain :

- Casque homologué avec mentonnière non détachable.
- Pantalon et maillot manche longue de types tout-terrain.
- **Attention, spécifiquement pour l'épreuve d'endurance de 10H et pour la BAJA 500, et notamment la partie nocturne, le pilote devra porter sur lui 600 cm2 de bandes réfléchissantes, ou un gilet de signalisation.**
- bottes en cuir
- gants de type tout-terrain
- **protection dorsale et pare pierres obligatoires.**
- un extincteur de 6 kg minimum pour les appareils à poudre de type ABC ou polyvalente et de 2kg pour les extincteurs de type CO2 (neige ou mousse carbonique), efficace sur les feux d'hydrocarbure (PAS D'EXTINCTEUR A EAU), contrôlé aux normes en vigueur destiné à être placé dans le stand de ravitaillement du pilote durant la course.

Ces différents points font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non conformité, le pilote se verra refusé l'accès aux essais, donc au départ.

## **ARTICLE 10 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Tous les pilotes participants au KQT devront se présenter aux contrôles administratif et technique de chaque épreuve (horaires communiqués dans le programme de chaque manifestation transmis avec les confirmations d'engagement).

**Aux vérifications administratives, le secrétariat assurera le contrôle :**

- \_ des licences FFM 2008 de type NCA, NCB ou « une manifestation ».
- \_ de la conformité des bulletins d'engagements.
- \_ du contrôle du permis de conduire A ou B, et du CASM pour les nouveaux licenciés ayant pris leur 1<sup>ère</sup> licence NCA ou NCB après le 01/09/07.

**A l'issue du contrôle administratif le pilote se verra remettre :**

- \_ 3 laisser passer avec accès stands panneauteurs et mécanique (1 pilote – 1 mécanicien – 1 panneauteur).
- \_ 2 laisser passer sans accès piste (2 accompagnateurs)
- \_ 1 transpondeur, le pilote ayant transmis lors du contrôle administratif le chèque de caution de 200 € à l'ordre de la FFM. Ce chèque sera restitué au pilote à la fin de l'épreuve, dans la mesure où le transpondeur aura bien été remis en état au contrôle administratif, au plus tard ½ heure après la dernière course. Dans le cas contraire, le chèque sera conservé par la FFM à des fins d'indemnisation du chronométrage.

**Aux vérifications techniques, les commissaires techniques vérifieront la conformité de la machine, ainsi que de l'équipement du pilote :**

- \_ présence d'un coupe circuit relié au pilote par un cordon.
- \_ contrôle de l'équipement du pilote (casque homologué, gants, combinaison cuir ou tenue tout-terrain, bottes).
- \_ un extincteur (voir article 9 pour les normes requises).

**Les machines qui ne seront pas conformes au présent règlement seront refusées. Deux présentations seront autorisées. Un marquage sera apposé sur le cadre, le silencieux et le bloc moteur.**

**Les concurrents ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques.**

## **ARTICLE 11 – SCHEMA DES COURSES**

Les différentes épreuves se dérouleront selon les schémas suivants.

**Pour les épreuves Endurance TT Solo et Enduro :**

- \_ **2 tours de reconnaissance du parcours :** Attention, pour des raisons de sécurité, lors de cette séance, les concurrents devront effectuer au moins un tour. Les pilotes qui n'effectueront pas au minimum un tour de reconnaissance se verront refuser le départ par le Jury et, dans tous les cas, prendront le départ seul, derrière la dernière ligne.
- \_ **Position sur la grille de départ :** Pour chaque épreuve, la place sur la ligne est déterminée par le classement provisoire au KQT. Pour les pilotes qui n'ayant pas marqué de point au titre du classement provisoire du KQT (ou dans le cas où le KQT commencerait par une épreuve de type TT Quad), la position sera tirée au sort lors des vérifications administratives. Pour la 1<sup>ère</sup> épreuve, la position sera déterminée par les places au classement « scratch » de l'édition précédente, pour les nouveaux participants par ordre d'arrivée des confirmations d'engagement.

- Une course d'endurance de 1h45 solo pour l'ensemble du plateau.
- Une course de 2 tours pour la Baja Iraty Quad, soit 2h environ, à noter que le départ est individuel en enduro.

**Pour les épreuves Endurance TT 2 pilotes, de 4h et de 10h :**

- **2 tours de reconnaissance du parcours :** Attention, pour des raisons de sécurité, lors de cette séance, les concurrents devront effectuer au moins un tour. Les pilotes qui n'effectueront pas au minimum un tour de reconnaissance se verront refuser le départ par le Jury et, dans tous les cas, prendront le départ seul, derrière la dernière ligne.
- **Position sur la grille de départ :** Pour chaque épreuve, la place sur la ligne est déterminée par le classement provisoire au KQT. Pour les pilotes qui n'ayant pas marqué de point au titre du classement provisoire du KQT (ou dans le cas où le KQT commencerait par une épreuve de type TT Quad), la position sera tirée au sort lors des vérifications administratives.
- **Courses d'endurance de 4h et 10h (en 2 ou 3 séquences distinctes), 1 machine pour 2 pilotes.**

**Compte tenu de la particularité de la discipline Endurance TT Quad, l'annexe 1 du présent règlement détaille les procédures spécifiques à respecter pour cette discipline.**

**A l'issue de chaque épreuve le classement provisoire du KQT sera établi :**

- Pour les course d'endurance TT de 1h45 ou la Baja(1 machine, 1 pilote) : les 15 premiers pilotes marquent les points suivants en fonction de leur ordre d'arrivée : 25-20-16-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.
- Pour les course d'endurance TT de 4h ou de 10h (1 machine, 2 pilotes) : les 10 premières, donc chacun des 2 pilotes, marquent les points suivants en fonction de leur ordre d'arrivée : 15-13-11-9-7-5-4-3-2-1.

**A l'issue de la dernière épreuve le classement final sera établi.**

**Après le départ des essais officiels, tout changement de Quad est interdit.**

**Les différents créneaux horaires réservés au KQT seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve, cette information étant communiquée aux pilotes avec la confirmation d'engagement de chaque épreuve.**

**Spécifiquement pour les pilotes souhaitant réaliser l'intégralité de l'enduro, pourront poursuivre en solo en duo ou à trois. Seul les 2 premiers tours seront pris en compte pour le classement KQT, le changement de pilote étant interdit durant ces 2 tours.**

## **ARTICLE 12 - FIN D'ÉPREUVE**

Les trois premières machines et une prise choisie de manière arbitraire dans le parc coureur, seront mises en parc fermé pendant une demi-heure après l'heure d'affichage des résultats pour d'éventuelles réclamations. En tout état de cause, il sera procédé au démontage et à la vérification de la conformité des machines.

**Afin de respecter l'équité entre les machines, principe de base du KQT, à chaque épreuve 1 point sensible sera déterminé de façon aléatoire. Les 3 premières machines au scratch ainsi qu'un autre au libre choix du commissaire technique seront contrôlées sur ce point.**

Le démontage devra être effectué par le pilote avec le concours éventuel du service course KYMCO LUX SA, le remontage étant laissé au soin du pilote. Les éventuelles fournitures nécessaires (huile, liquide de refroidissement, joints moteur) restant à la charge du pilote.

### **ARTICLE 13 – PRIMES DE COURSE**

A titre d'information KYMCO LUX SA dotera le KQT de primes pilotes ventilées comme suit :

- Pour chacune des 8 manches du KQT, sur la base du classement de l'épreuve : 300 € au 1er, 200 € au 2ème, 100 € au 3ème. A noter que pour les 2 courses en duo de 4h et de 10h (équipage de 2 pilotes par machine), la prime sera partagée entre les pilotes de l'équipage, à parts égales.
- Pour le classement final du KQT, dotations en nature: 1er – un MAXXER 300cc, 2ème – un MAXXER 250cc, 3ème – un MXU 150cc.

### **ARTICLE 14 - REGLEMENTATION**

Le KQT est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif National de la F.F.M. ainsi que de l'ensemble des textes édictés par la Fédération Française de Motocyclisme.

### **ARTICLE 15 - RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du Code Sportif National de la F.F.M..

### **ARTICLE 16 - REGLES ENVIRONNEMENTALES**

Ces règles doivent particulièrement être prises en compte par les concurrents et les organisateurs, les officiels FFM seront très vigilants aux respects de ces règles afin de préserver l'environnement, dans l'intérêt commun de pérennité du loisir vert motorisé.

- Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental Les dimensions minimales du tapis seront au moins égales à l'empattement et à la largeur du quad.
- Prévoir dans le parc assistance des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins etc.
- Etre attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées à micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usager et de ne pas les jeter.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux cites.
- Le bulletin d'engagement devra intégrer le phrase suivante : « Je m'engage à respecter les règles Techniques, Sportives et Environnementales de cette épreuve. ».
- Les programmes ou tout support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tels que : « Des poubelles sont à votre disposition, utilisez-les. » ; ou « Ne piétinez pas les cultures. » ; etc..